



34420 Hérault

TEL : 04 67 90 94 44

Ville de PORTIRAGNES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du samedi 21 mars 2026

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt six, le 21 mars, à 11 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 mars, s'est réuni à la Maire, salle polyvalente « Jean Ferrat », en séance publique, sous la présidence de Madame Gwendoline CHAUDOIR, Maire.

Monsieur Henri BIENVENU a été désigné comme secrétaire de séance.

L'ordre du jour a été affiché en Mairie, le mardi 17 mars 2026.

**Nombre de membres en exercice : 27**

**Présents** : CHAUDOIR Gwendoline – CALAS Philippe – BROUSSET Stéphanie – TOULOUZE Philippe – LEVANNIER Caroline – FAURÉ Philippe – MULLER Cécile – ICARD Pascal – ESTELLON Nathalie – BASTIT Jean-François – LAMBIC Christine – BLAS Thierry – GUILLAUME Stéphanie – PALAUQUI Franck – GENNA Céline – SCHWEBEL Philippe – SOLERE Fanny – LENEZ Vincent – DE WIT Véronique – BIENVENU Henri – TOURNAY Maryse – HAAS Olivier – ASTIER Agnès – SCHMITT Stéphane – ROMAN Yvette.

**Absents** :

**Procuration** : Gabrielle CHALIER donne procuration à Gwendoline CHAUDOIR, Maire – Mathieu SANCHEZ donne procuration à Philippe CALAS.

**Délibération n° 2026\_03\_020**

Pièce(s) annexe(s) :

**OBJET : Détermination du nombre d'adjoints.**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, à savoir 8 adjoints au maximum ;

Il est proposé aux membres du Conseil,

- La création de 8 postes d'adjoints.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 27 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix

Publié le : 24 MARS 2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Gwendoline CHAUDOIR



Le Secrétaire de séance,

Henri BIENVENU